



Conditions Générales de Vente

Société d'Activités Subaquatiques

SARL au capital de 15200 Euros
533 959 268 00012 RCS d'Ajaccio
APE 9329Z
TVA FR35 533 959 268

Route du port
20130 CARGESE

06 11 01 19 54

info@explorasub.fr

Vente de prestations de plongée sous-marine

Clause n° 1 : Objet

Les présentes conditions régissent les ventes par la Société d'Activités Subaquatiques (**Explorasub**), ci-après dénommée "le centre de plongée", des prestations de plongée sous-marine à toute personne physique ou morale ci-après dénommée "le client".

Le centre de plongée et le client sont collectivement ci-après dénommés "les parties".

Clause n° 2 : Acceptation

Les conditions générales de vente sont consultables dans les locaux commerciaux et sur le site internet du centre de plongée. Elles sont également mentionnées sur l'ensemble de sa documentation commerciale (tarifs, flyers).

Toute prestation de plongée sous-marine contractée par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Clause n° 3 : Prix des prestations

Les prix applicables sont ceux affichés dans les locaux du centre de plongée. Ils sont également consultables sur son site internet et ses différentes documentations commerciales. Ils sont libellés en euros et exprimés toutes taxes comprise (TTC).

Le centre de plongée s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de la réservation.

Le centre de plongée ne consent aucun rabais, aucune remise, aucune ristourne, aucun escompte.

Clause n° 4 : Contenu des prestations

Pour les activités découverte (baptême de plongée, pack initiation et formule découverte), le prix de la prestation comprend la fourniture de tout l'équipement nécessaire à la plongée, la location des services du moniteur et le diplôme souvenir remis à l'issue de l'activité.

Pour les plongées d'exploration, le prix de la prestation comprend la fourniture d'une bouteille de plongée gonflée à 200 bar et du lestage nécessaire.

Pour les plongées d'exploration au tarif encadré, le prix de la prestation comprend également la fourniture des services du guide de palanquée.

Le prix de la prestation ne comprend pas la fourniture d'équipements de plongée (combinaison, gilet stabilisateur, ensemble détendeur et ordinateur si nécessaire). Palmes et masques sont mis gracieusement à disposition.

Pour les formations, le prix de la prestation comprend les plongées techniques, la fourniture de tout l'équipement nécessaire aux plongées, la location des services du moniteur, l'enseignement théorique le cas échéant ainsi que la carte de certification.

Pour les formations "PE12" et "PE20", le prix de la prestation comprend également la fourniture d'un carnet de plongée et des livrets pédagogiques "Niveau 1".

Pour les formations FFESSM, le prix de la prestation ne comprend pas la licence dont le montant varie en fonction de l'âge du client.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue en euros. Il est dû par le client à l'issue des plongées. Le client peut régler en espèces, en chèque, en chèque vacances ou en carte bancaire (cartes de débit uniquement).

Le cas échéant, l'acompte versé à la réservation et le montant de la carte cadeau sont déduits du montant des prestations à régler.

Clause n° 6 : Réservation

La réservation d'une prestation de plongée à plus de 21 jours (trois semaines) de l'échéance souhaitée par le client s'effectue uniquement via le site internet du centre de plongée.

La réservation est effective à l'issue du règlement par le client d'un acompte représentant 30% de la valeur du montant total des prestations et ne pouvant être inférieur à 50 €.

Clause n° 7 : Rétractation

Le client dispose d'un délai de 14 jours (2 semaines) pour changer d'avis et faire valoir son droit à rétractation sans autre justification. Ce délai court à partir du règlement par le client de l'acompte requis pour l'effectivité de la réservation.

Le cas échéant, le client doit aviser le centre de plongée de sa décision par lettre recommandée avec avis de réception. Les frais de correspondance sont à la charge du client.

Le centre de plongée rembourse le client dans un délai maximal de 14 jours (2 semaines) à réception de son courrier.

Clause n° 8 : Annulation, report et interruption de la prestation

En cas d'annulation d'une prestation par le client au-delà de la période de rétractation, le centre de plongée se réserve le droit de conserver l'acompte versé par le client.

En cas d'annulation d'une prestation par le client moins de 24 heures avant le début de la prestation, le centre de plongée conserve l'acompte versé par le client et se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation.

En cas de retard incompatible avec un déroulement de l'activité respectueux des contraintes d'organisation et de sécurité ou de non présentation du client, le centre de plongée conserve l'acompte versé et se réserve le droit de facturer la prestation.

En cas d'interruption définitive d'une prestation par le client, le centre de plongée conserve l'acompte versé par le client, facture la partie de la prestation intégralement délivrée et se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation restant à délivrer.

En cas d'interruption d'une prestation par le centre de plongée, celui-ci facture au client la partie de la prestation intégralement délivrée et propose au client le cas échéant un report de la partie de la prestation restant à délivrer.

En cas d'annulation d'une prestation par le centre de plongée, celui-ci propose au choix du client un report ou un remboursement de la prestation.

Aucune interruption, annulation ou report d'une prestation par le centre de plongée, et quelle qu'en soit la raison, ne peut donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts.

Cas particuliers ;

Tarifs de groupe ; Toute réservation effectuée avec le bénéfice du « Tarif Groupe », engage chaque membre du groupe concerné, au règlement de toutes les plongées préalablement réservées sous forme de forfait. Une facturation du forfait complet lui sera donc adressée pour un règlement intégral.

Le centre de plongée n'est pas un voyageur professionnel et ne prend donc en conséquence, aucun bénéfice sur les prestations annexes proposées autres que la plongée (transport, hébergement, restauration ou location de véhicule)

Clause n° 9 : Bons cadeaux

La durée de validité d'un bon cadeau est de 24 mois (2 ans) à compter de sa date d'émission.

Le bénéficiaire d'un bon cadeau ne peut ni céder celui-ci, ni demander son remboursement partiel ou total au centre de plongée.

Clause n° 10 : Validation des qualifications ou niveaux de plongée

La validation d'une qualification ou d'un niveau de plongée sanctionne la capacité du client à satisfaire aux exigences liées à la qualification ou au niveau concerné. Cette capacité est appréciée par le moniteur du centre de plongée en charge de son évaluation.

Réserver, acheter ou suivre une formation n'ouvre aucun droit à la délivrance systématique de la qualification ou du niveau concerné. La facturation de la formation par le centre de plongée n'est donc en aucun cas liée à l'obtention de la qualification ou du niveau concerné par le client.

Clause n° 11 : Force majeure

La responsabilité du centre de plongée ou du client ne peut être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découlent d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Clause n° 12 : Autonomie des clauses et divisibilité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente deviendrait inapplicable ou serait nulle et non avenue du fait d'un changement du droit applicable ou par effet d'une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres dispositions des présentes conditions qui demeureront toutes en vigueur.

Clause n° 13 : Litiges – Médiation de la Consommation

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Tout litige, même en cas de pluralité de défendeurs, est, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

Clause n° 14 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de la relation commerciale entre le centre de plongée et le client sont conservées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (et ses modifications) et au Règlement général sur la protection des données (n° 2016/679). Le client peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de suppression et de rectification conformément aux prescriptions définies dans nos < [Mentions légales](#) > et dans le respect des dispositions légales liées à l'archivage.

Clause n° 15 : Archivage

Conformément aux dispositions légales, tous les documents liés à l'organisation de l'activité de plongée sont conservés un an par le centre de plongée et tous les documents liés à la relation commerciale entre les parties sont conservés cinq ans par le centre de plongée.

Fait à Ajaccio le 01 janvier 2026